

AFFAIRE N° 42. - Relèvement du prix de location du Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal avait décidé de ne plus louer le grand salon de l'Hôtel de Ville après les travaux de restauration qui y ont été effectués. Il devait en principe être réservé pour des manifestations et des réceptions ayant un caractère strictement municipal.

Malheureusement, en l'absence d'une Salle de Fêtes municipale, l'administration communale a dû céder aux instances de plusieurs services ayant des relations étroites (de service) avec la Commune.

C'est ainsi que tout récemment j'ai dû, avec l'accord des Adjointe, accepter de louer le grand salon pour le Bal des Finances. Maintenant c'est le service des Ponts et Chaussées qui voudrait l'avoir pour le bal qu'il compte donner prochainement au profit de ses oeuvres sociales.

Là encore il ne nous est pas possible de refuser.

Le prix de location a été fixé au début de cette année en réunion des adjoints à 75.000 Frs CFA, indépendamment des sommes qui pourraient être réclamées aux organisateurs de la manifestation en cas de dégradations éventuelles.

Lors de la dernière réunion des adjoints qui a eu lieu le 2 Novembre courant, il a été décidé de porter le prix de location du grand salon de l'Hôtel de Ville à 100.000 Frs CFA par soirée pour compter du 1er Janvier 1968, indépendamment des sommes qui pourraient être réclamées en sus, en cas de dégradations.

M. l'Adjoint Spécial de Sainte Clotilde a également proposé de louer la salle des mariages de la Mairie de Sainte Clotilde pour des bals, compte tenu des nombreuses demandes qui lui sont adressées continuellement.

Il a proposé le prix de 25 000 Frs CFA par soirée avec l'obligation pour les organisateurs de faire assurer un service d'ordre au moins par deux gardes-champêtres. (à leurs frais)

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. PARIS. - Je ne suis absolument pas d'accord. Il est inadmissible que nous, élus du peuple, nous favorisions seulement les sociétés qui peuvent payer 75 000 ou 100 000 Frs. D'autre part, j'estime que nous avons une grande salle dans l'aile ouest du grand marché qui pourrait être convertie en salle des fêtes.

LE MAIRE. - M. PARIS avait l'intention de faire installer un restaurant dans cette salle.

M. BENOIT. - J'ai toujours été opposé à ce que nous louions le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Nous faisons une discrimination envers les sociétés qui ne peuvent pas payer. Je suis contre la location du Grand Salon et je reste sur ma position.

M. PARIS. - Une location de la salle du grand marché pour les bals nous rapporterait plus qu'un restaurant.

LE MAIRE. - Quels sont ceux qui sont pour l'augmentation du prix de location du Grand Salon de l'Hôtel de Ville ?

Messieurs BENEJANT - BOUQUIN - FERRAS - Gallard - APPAYOU - FERRIERE - M. PARIS - M. CHANE NINE - FERRASSIS - ROBERT - BLOCH - CHERRASSIS - LEBROS se prononcent

LE MAIRE. - Quels sont ceux qui sont contre la location du Grand Salon de l'Hôtel de Ville ?

Messieurs **BEDIER** - **OLIVE** - **FERRARD** - **RYAN** - **PARIS** - **SENNEKER** - **BOURNIS** - Messieurs **CHASSAGNE** - **JAMIN** - **M. VIENNE** se prononcent contre la location du Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

Abstention de **M. MAILLOT** pour les deux votes.

La majorité du Conseil Municipal se prononce pour l'augmentation du prix de location du Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

Sur avis de **M. PARIS**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le vœu de transformer la salle auvet du grand marché en salle des fêtes pour les associations et les mariages, mais pas pour les particuliers qui voudraient faire des bals tous les soirs et les dimanches.

LE MAIRE. - Dans le même ordre d'idées, **M. GALLARD**, Adjoint Spécial de Sainte Clotilde nous demande si nous ne pourrions pas louer la salle des mariages de la Mairie de Sainte Clotilde.

M. GALLARD. - En effet nous recevons beaucoup de demandes, surtout pour des mariages.

M. RICHE. - Ne pourrions nous pas demander également que Sainte Clotilde soit dotée d'une salle des fêtes ?

LE MAIRE. - Messieurs et Messieurs, d'accord pour que la salle des mariages de Sainte Clotilde soit louée à raison de 25 000 Frs par soirée ?

M. RICHE. - En cas de plusieurs demandes pour le même jour, il faudrait donner la préférence aux associations.

LE MAIRE. - Je ne suis pas tout à fait d'accord. On donnerait l'autorisation dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Le Conseil Municipal, moins la voix de **M. BEDIER** qui est contre, accepte de louer le salon de la Mairie de Sainte Clotilde pour les bals de mariages et des associations, à raison de 25 000 Frs GVA par soirée.

Affiché
Le 28 Décembre 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Chichard.